

Le Grand Paris entre extension et reconquête de l'Est parisien

Pauline Rossi

Les rapports de la Commission d'extension et le concours d'idées de 1919 peuvent être lus au prisme d'un aspect fondamental de l'urbanisme parisien qui est intimement lié au phénomène de l'extension : la schizophrénie d'une capitale tiraillée entre, d'un côté, une poussée jugée naturelle en direction d'un Ouest parisien bourgeois et luxueux qui s'étend inexorablement attirant richesses et classes aisées et, d'un autre côté, la nécessité de mettre à profit les atouts économiques d'un Est parisien populaire et mal bâti par la reconquête urbaine de ses faubourgs et leur extension¹. Les tentatives visant à créer un Plus grand Paris font apparaître l'Est parisien comme une composante fluctuante de l'imaginaire parisien², tantôt liée à des enjeux strictement municipaux et objet d'une politique de reconquête, tantôt portée à une dimension territoriale dont l'extension doit être programmée et encadrée afin d'organiser les outils de production et d'offrir un cadre de vie propice à sa population. Inspirés de réalisations et théories héritées du siècle passé tout en se projetant difficilement dans un avenir aux enjeux encore incertains, la Commission d'extension et les principaux lauréats du concours firent le choix de l'Ouest pour conforter l'urbanisation préventive des flancs ouest de la capitale, quand l'extension de l'Est parisien

1 L'Est parisien n'a été scientifiquement mais allusivement défini qu'à partir des années 1970 par l'histoire urbaine et sociale des faubourgs de la capitale et ne redevient un enjeu politique municipal qu'en 1983. La genèse du Plan Programme pour l'Est parisien alors défini par le maire de Paris peut être reliée à la naissance du Grand Paris. Voir Jeanne Gaillard, *Paris, la ville 1852-1870. L'urbanisme parisien à l'heure d'Hausmann. Des provinciaux aux Parisiens. La vocation ou les vocations parisiennes*, Paris, Éditions Honoré Champion, 1977 ; *Paris-Projet, L'Aménagement de l'est parisien*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, numéro 27-28, 1987 ; Bernard Rouleau, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris. Histoire d'un espace urbain*, Paris, Éditions du Seuil, 1985 et *Paris-Projet, Le règlement du POS et le paysage urbain de Paris*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, n° 13-14, octobre 1975.

2 Évelyne Cohen, *Paris dans l'imaginaire national de l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

souleva des réflexions nouvelles sur la portée fonctionnelle et curative d'un urbanisme de reconquête ouvertement progressiste.

Dans un premier temps, dénonçant les inégalités urbaines nées de la première extension opérée en 1860, Louis Lazare défendit dès 1870 la mise en œuvre d'une politique municipale pour rééquilibrer les nouveaux arrondissements de la périphérie. Mais ce n'est qu'en 1913 que cette entité et le traitement particulier dont elle devait faire l'objet, furent soumis à l'expertise scientifique des rapporteurs de la Commission d'extension, qui virent la seconde extension de la capitale comme une opportunité pour rationaliser le territoire parisien à une plus grande échelle. Dans un second temps, le diagnostic étant posé, entre 1919 et 1920, lors du concours organisé pour définir un plus grand Paris, les urbanistes de la première heure proposèrent deux types de solutions : l'une visait à conforter le développement de la capitale tout en l'encadrant, l'autre tendait à le corriger par une politique urbaine volontariste qui répondrait à une volonté de reconquête. Enfin, si le concours d'extension ne donna pas lieu à des réalisations concrètes et immédiates, l'Est parisien bénéficia de ses conséquences indirectes : fruit des réflexions, sa reconquête justifia dès lors la mise en valeur, la mise à profit et la multiplication de ses atouts sociologiques, économiques et patrimoniaux.

Diagnostic d'une schizophrénie

Louis Lazare définit l'Est parisien

En 1870, le déséquilibre architectural et urbain de la capitale a été défini par Louis Lazare comme une conséquence des aménagements de modernisation qui accompagnèrent l'annexion d'une partie des communes comprises entre l'enceinte des Fermiers Généraux et celle des fortifications construites en 1841³. Première tentative pour dessiner un plus grand Paris, en 1860, l'annexion de la Petite Banlieue fut ainsi rapidement l'objet de critiques. Selon Lazare, le centre et l'ouest de la capitale auraient bénéficié d'une politique de dégagement nécessaire, mais accompagnée d'un luxe financé aux dépens des travaux de voirie et autres équipements de première nécessité dans les plus pauvres des nouveaux arrondissements. Pire, la rénovation du cadre bâti conduite à la

³ Louis Lazare, *Les quartiers pauvres de l'Est de Paris et les communes suburbaines*, Paris, La Bibliothèque municipale, 1870, 248 p. ; voir Michel Fleury, « Les frères Lazare et le Dictionnaire des rues et monuments de Paris », *Dictionnaire historique des rues et monuments de Paris 1855*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2003.

faveur des percées ne tint pas compte des besoins des Parisiens les plus modestes et engendra une hausse des loyers, incitant la majorité d'entre eux à trouver refuge dans les quartiers délaissés. Autre injustice, les espaces publics n'auraient pas été traités partout avec le même souci esthétique : l'actuel cours de Vincennes aurait été vandalisé par le tracé de la Petite Ceinture et la place de la Bastille rognée au lieu d'être embellie. Après avoir été attaqué pour ses comptes fantastiques, pour avoir détruit le Paris pittoresque au profit d'une ville faussement homogène et réellement monotone, Haussmann fut donc accusé d'avoir opéré avec préméditation le déséquilibre esthétique, fonctionnel et social de la capitale.

Cette lecture polémique doit être partiellement remise en question : les travaux haussmanniens s'appuyèrent sur des réalisations du Premier Empire à l'image des canaux parisiens qui éloignèrent les installations industrielles jugées disgracieuses et encombrantes du centre et des lotissements luxueux de l'Ouest parisien. Ainsi, Haussmann ne fit que conforter l'Est parisien dans son statut de coulisses productives, tout en structurant des territoires vierges de toute planification d'ensemble. Cependant, l'analyse critique de Lazare contenait en substance la somme des enjeux du Grand Paris et fit date. La Commune de 1871 a été lue comme la confirmation du constat dressé par Engels après la révolution de 1848⁴ : Paris souffrait de schizophrénie. Bipolaire, la ville se trouvait tiraillée entre un Paris ouvrier à l'est et un Paris bourgeois à l'ouest. Or, cette lecture ne fut pas sans conséquences sur l'équilibre architectural et urbain de la capitale. Jugé défavorisé, en retard, l'Est parisien devait être modernisé et reconquis au nom du prestige de la capitale, de la justice et de la paix sociale.

La commission d'extension à la croisée des sciences humaines

L'Est parisien est l'antithèse d'une loi naturelle théorisée par le géographe Élisée Reclus à la fin du XIX^e siècle selon laquelle les villes européennes se développeraient inexorablement en direction de l'ouest⁵. Les vents dominants venant des côtes occidentales, la population s'installerait de ce côté des villes pour ne pas souffrir d'un air vicié par les fumées et, comme de nombreux Européens, les Parisiens suivraient au cours de la journée la course du soleil.

4 Jacques Rougerie, *Paris libre 1871*, Paris, Éditions du Seuil, 1971.

5 Élisée Reclus, « Evolution of cities », *The Contemporary Review*, février 1895, p. 257.

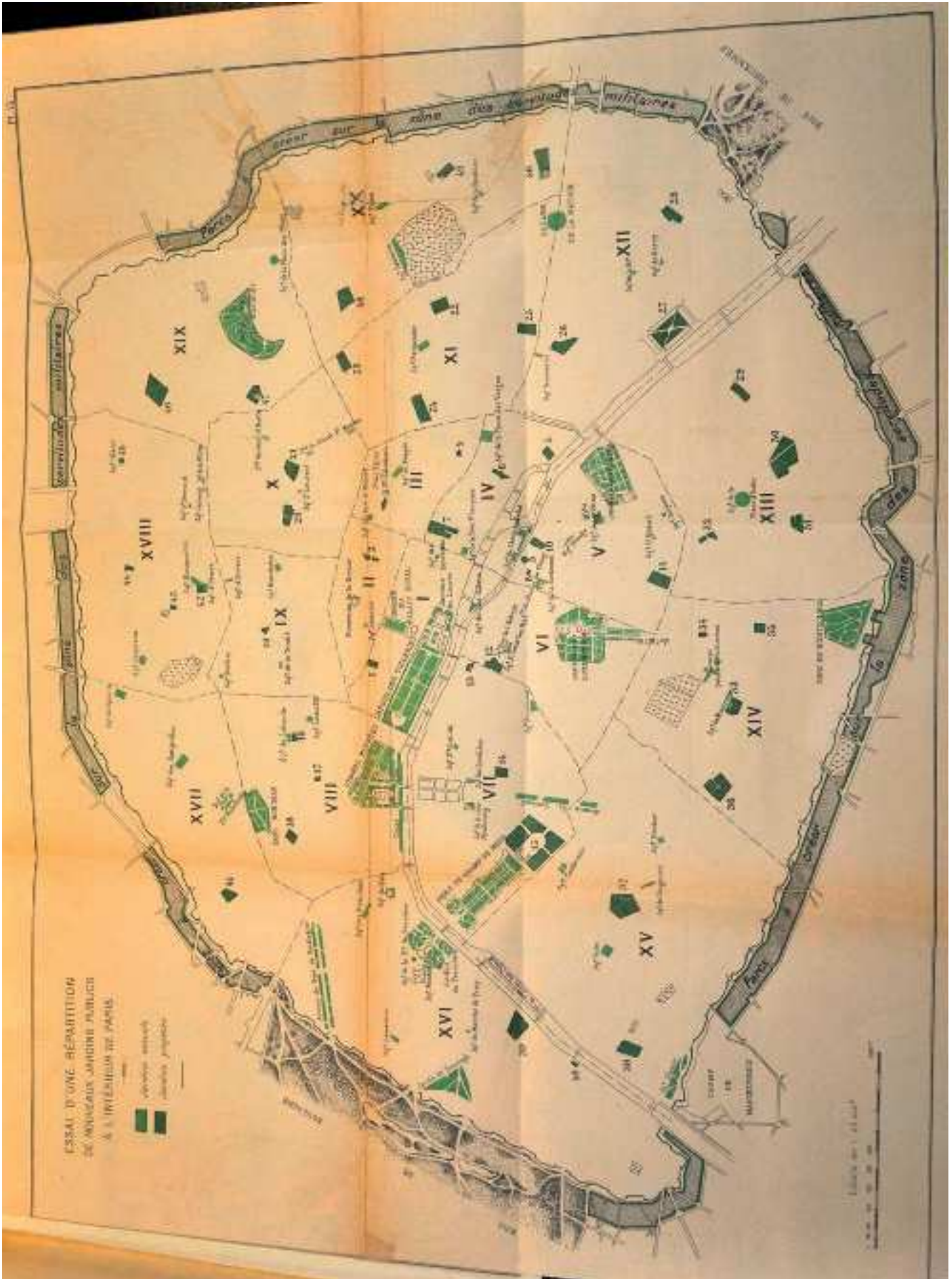


Figure 1 : Essai d'une répartition de nouveaux jardins publics à l'intérieur de Paris, Préfecture du Département de la Seine, Considérations techniques préliminaires. (La circulation. – Les espaces libres), Imprimerie du Chaix, 1913.

Cette idée, au début du xx^e siècle, a été confortée par la rencontre et le renouveau des sciences naturelles et humaines. En France, le Musée social regroupa les acteurs d'un rapprochement des champs disciplinaires pour lequel Marcel Poète joua un rôle fondamental⁶. Autour de lui, ont convergé des scientifiques venus de disciplines qui, toutes, voulurent faire de l'histoire des villes un objet d'étude ou un outil d'analyse. Ainsi, la rencontre de la géographie humaine et de la géographie physique, opérée progressivement par Frédéric Leplay, Vidal de la Blache ou Maurice Dubois, et l'histoire de la morphologie urbaine de Numa Fustel de Coulanges ont souligné le même phénomène : la situation naturelle et géographique des peuples détermine ou influe profondément leur organisation et leur évolution⁷.

Mieux encore, une fois ces lois naturelles identifiées, les environmentalistes pensaient influencer sur l'évolution des villes voire, la psychologie des peuples en modifiant le cadre de vie, justifiant la naissance d'une discipline nouvelle, l'urbanisme. Chez Marcel Poète, ces avancées scientifiques identifient la ville à un être vivant qui évolue au sens darwinien du terme. Un « zonage naturel »⁸ a déterminé l'implantation des citadins et a fait de l'Est parisien les coulisses industrielles de la ville-lumière. Jugée naturelle et inexorable, l'évolution des villes ne saurait être contrariée ou entravée, mais les inégalités engendrées devraient être anticipées et orientées, justifiant le recours à l'urbanisme.

Auteur du premier volume des rapports de la Commission d'extension en 1913, sobrement intitulé *Aperçu historique*⁹, Marcel Poète questionna les *a priori* et les réalités de cette idée, corrigeant une erreur communément commise. La poussée vers l'Ouest fut confirmée du point de vue urbain et sociologique, quand son absurdité démographique fut démontrée. Le déplacement d'une population aisée en direction de l'ouest était compensé par un contre-mouvement tout aussi fort de la population ouvrière. Les réalités urbaines de l'Est parisien furent aussi mises en

6 Donatella Calabi, *Marcel Poète et le Paris des années vingt : aux origines de « l'histoire des villes »*, traduit de l'italien par Pierre Savy, Paris, L'Harmattan, Coll. de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, Villes, Histoire, Culture, Société, 1997.

7 Marie-Claire Robic, Jean-Louis Tissier, Philippe Pinchemel, *Deux siècles de géographie française : une anthologie*, Paris, CTHS, 2011.

8 Marcel Poète, « Les fonctions diverses des quartiers de Paris », *Congrès du Paris Nouveau organisé par Le Journal*, 1930 ; et Marcel Poète, « Paris, son évolution créatrice », *La Vie urbaine*, 1937, p. 195-220.

9 Préfecture du Département de la Seine, Commission d'extension de la Ville de Paris, *Aperçu historique*, Imprimerie du Chaix, 1913.

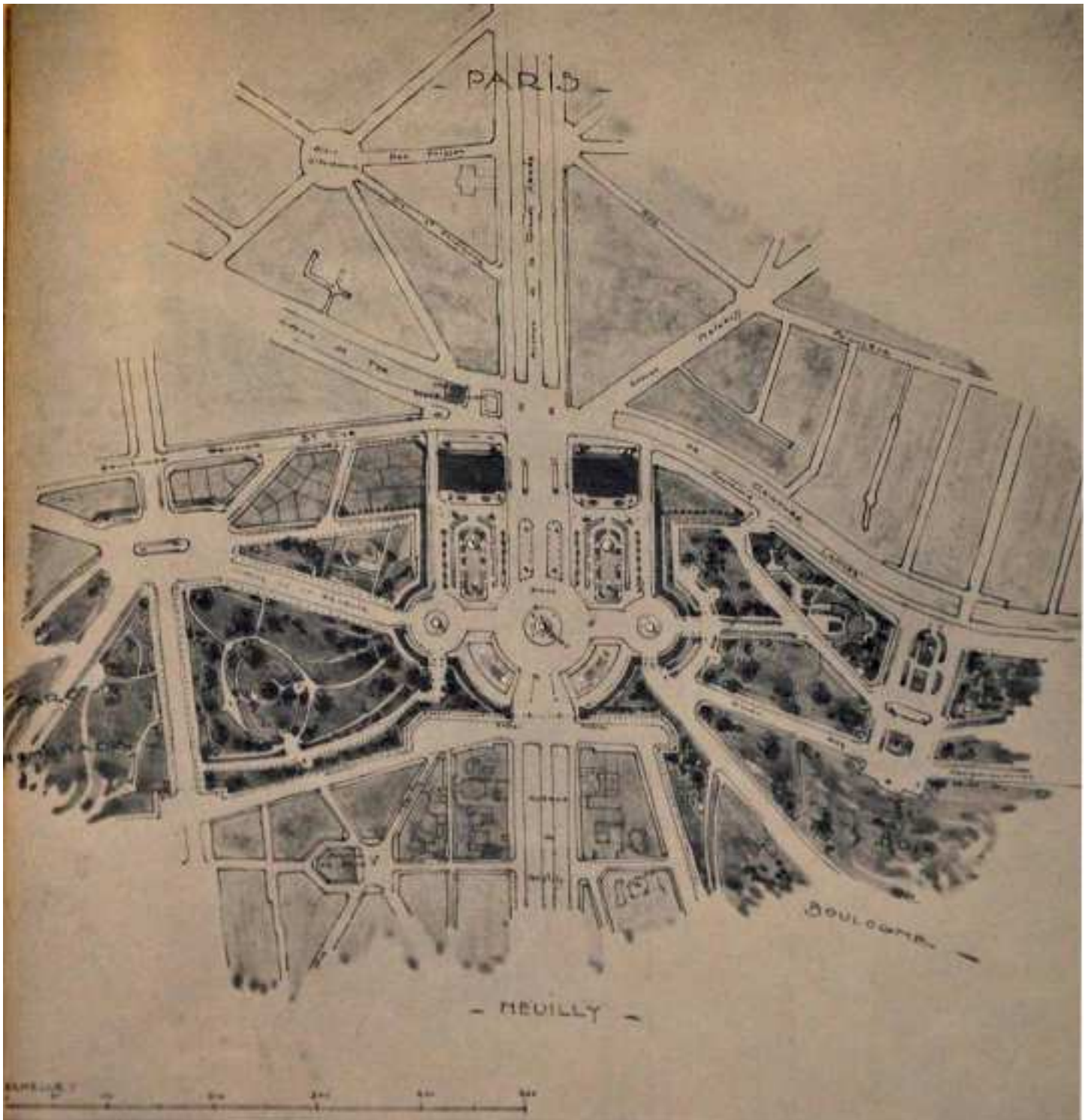


Figure 2: *Essai d'aménagement des abords de la Porte Maillot, Préfecture du Département de la Seine, Considérations techniques préliminaires. (La circulation. – Les espaces libres), Imprimerie du Chaix, 1913.*

avant. Fief de la petite industrie et de l'artisanat, lors de l'urbanisation anarchique de la Petite Banlieue, l'Est parisien avait été bâti à moindre coût. Les mêmes lotissements sans les mêmes moyens ni perspectives économiques fournissent inexorablement des résultats bien différents.

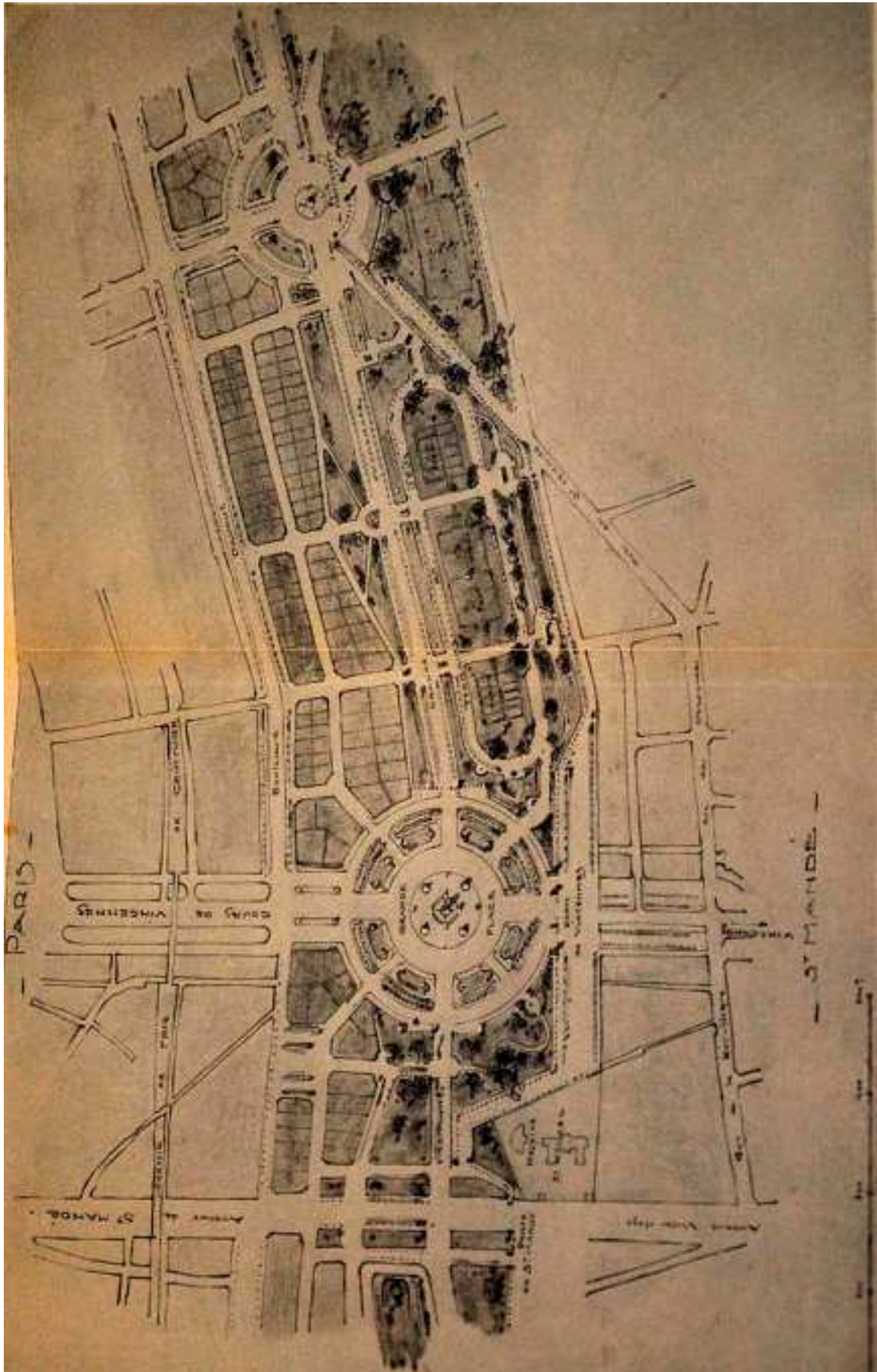


Figure 3: *Essai d'aménagement des abords de la Porte de Vincennes, Préfecture du Département de la Seine, Considérations techniques préliminaires. (La circulation. – Les espaces libres), Imprimerie du Chaix, 1913.*

La Commission fixa les enjeux du Plus grand Paris : la poursuite d'un urbanisme préventif à l'ouest et celle d'un urbanisme curatif à l'est. Ainsi, dans le second tome du *Rapport* consacré aux prescriptions et recommandations à prévoir dans le futur plan d'aménagement¹⁰, la carte des nouveaux jardins publics à créer dans Paris souligne cette différence de traitement.

L'ouest de la capitale était bien fourni et le centre congestionné ne permettait pas de libérer de vastes espaces, quand les quartiers est, très défavorisés en ce domaine et largement touchés par l'insalubrité, offraient de bonnes opportunités. La majorité des espaces à libérer pour créer de nouveaux jardins dans les arrondissements de l'Est correspondait aux îlots insalubres identifiés entre 1893 et 1906 par l'analyse statistique de la mortalité par tuberculose, et à des îlots qui ne seront identifiés comme insalubres qu'après la Première Guerre mondiale, actant la reconnaissance de tissus plus sensibles, plus propices aux pandémies. Hors de la capitale, de vastes espaces verts furent aussi prescrits mais dans des buts toujours distincts. Autour de la presqu'île de Gennevilliers, l'extension naturelle de la capitale devait être favorisée par la création de vastes promenades longeant la Seine quand, sur les marches de l'Est parisien, des promenades similaires devaient améliorer le cadre de vie des populations ouvrières.

Les prescriptions d'aménagement et d'embellissement des portes parisiennes sont très révélatrices. Deux esquisses offrirent une première confrontation entre deux grandes portes parisiennes qui témoignaient d'un souci d'équité sans être comparables.

La porte Maillot fut esquissée avec une surenchère monumentale soulignée par le recours à une composition traditionnelle en entonnoir et un triptyque de places ornées, quand l'étude de la jonction entre la porte de Vincennes et la porte de Montreuil confère à l'aménagement de la sortie est un caractère éminemment fonctionnel, dicté par les enjeux du logement populaire et des équipements publics.

10 *Idem*, *Considérations techniques préliminaires. (La circulation. – Les espaces libres)*, Imprimerie du Chaix, 1913.

L'Est parisien dans le concours pour l'aménagement, l'embellissement et l'extension de Paris

Le concours d'idées, naissance d'un genre

Les rapports de la commission furent joints au programme du concours d'idées organisé entre 1919 et 1920 par le Conseil général de la Seine afin d'orienter le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension imposé par la loi Cornudet aux communes de plus de 10 000 habitants. Ce concours confirme la naissance d'un genre. Alors que les concours d'architecture étaient traditionnellement organisés par la municipalité pour attribuer la réalisation d'un projet à un architecte, le concours d'extension ne pouvait donner lieu à la désignation d'un lauréat chargé de la mise en œuvre du plan. Le concours d'extension devait quant à lui se rapprocher des concours académiques, les participants devant proposer des solutions théoriques sans perspective de réalisation. Cette nouveauté fut expliquée par le Préfet aux conseillers municipaux afin qu'ils ne se sentent pas dépossédés de leurs prérogatives¹¹ car, si l'initiative ne pouvait donner lieu à des réalisations immédiates, elle devait permettre de confronter les projets municipaux aux professionnels d'une discipline encore récente. En effet, l'urbanisme rejoignit en 1919 le panel des services techniques municipaux par la création de la Direction de l'extension en avril et, au mois de juillet suivant, d'un bureau d'études et d'une structure d'enseignement.

Rares étaient jusqu'alors les documents exhumés de cette première grande consultation. Seuls les projets lauréats des Sections I et III ont été réellement, mais en partie, soumis au regard des historiens. Pourtant, en tout, 64 projets furent rendus par les concurrents : 16 présentés dans la Section I consacrée à l'échelle d'une agglomération parisienne dont la définition fut laissée aux participants, 13 pour la Section II destinée aux plans parisiens mais comprenant une analyse à l'échelle départementale, six pour la Section III réservée à l'aménagement des fortifications et de la Zone et, enfin, 29 dans la Section IV qui appelait des propositions ponctuelles intéressant le centre de Paris et qui fut ouverte à toutes les professions. La découverte des rapports de Pierre Doumerc, président du jury du concours et directeur de la toute jeune

11 « Ouverture d'un concours en vue de l'élaboration du plan d'aménagement et d'extension de Paris », *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris, procès-verbal de la séance des samedi 12 et dimanche 13 juillet 1919*, p. 1148.

Direction de l'extension, permet de documenter et d'analyser l'ampleur de la première grande consultation d'urbanisme organisée pour le Grand Paris¹².

L'Ouest, une direction naturelle pour les lauréats

Deux projets lauréats soulignent la dichotomie de la capitale. Le premier, lauréat de la prestigieuse Section I, est un des plus connus. Présenté sous la devise « Urbs », il est signé des architectes Léon Jaussely, Roger-Henry Expert et Louis Sollier. Mais l'échelle de la réflexion est peu propice à une étude précise. Il comprenait en effet trois niveaux de lecture de l'espace parisien à l'échelle locale, nationale et internationale. Ce postulat de départ est à l'origine d'une complexité qui ne pouvait réellement se traduire graphiquement. Le jury a lui-même souligné un « défaut de clarté » du plan et le manque relatif d'originalité d'un travail qui, « touffu » mais « très étudié », constituait un « bon point de départ »¹³.

La proposition témoigne d'une évolution des doctrines urbaines, d'un entre-deux. Tous lauréats qu'ils fussent, les auteurs n'ont pas considéré l'automobile comme une solution pérenne aux problèmes induits par la circulation des biens et des personnes à l'échelle internationale. Ils lui préférèrent un système de chemins de fer et de canaux de navigation, solutions héritées du passé. Cette proposition apparaît donc comme une tentative d'aménagement du territoire, géographiquement trop ambitieuse et imaginée à l'aube des années folles, période de fortes mutations des modes de vie. Influencés par un programme très orienté par les préconisations de la commission, les urbanistes choisirent de structurer le développement futur de la capitale en direction de l'ouest et en ouvrant une voie monumentale conduisant aux terrasses de la forêt de Saint-Germain, où ils implantèrent le prestigieux parc des expositions en remplacement de la Galerie des Machines détruite en 1903.

Le projet de Jacques Gréber, lauréat de la Section III, conforte plus ouvertement l'évolution naturelle de Paris. Présenté sous la devise « Paris-Sport », pragmatique, son projet poursuivait la dichotomie sociale et urbaine de la capitale en anticipant son évolution sur les anciennes emprises militaires. Hôtels particuliers et jardins privatifs de l'Ouest

12 Archives départementales de Paris (désormais AD75), TRI BRIAND 226 et 247, Archives du jury du concours pour l'aménagement, l'embellissement et l'extension de Paris.

13 AD75, TRI BRIAND 247, « Urbs, Section I ».

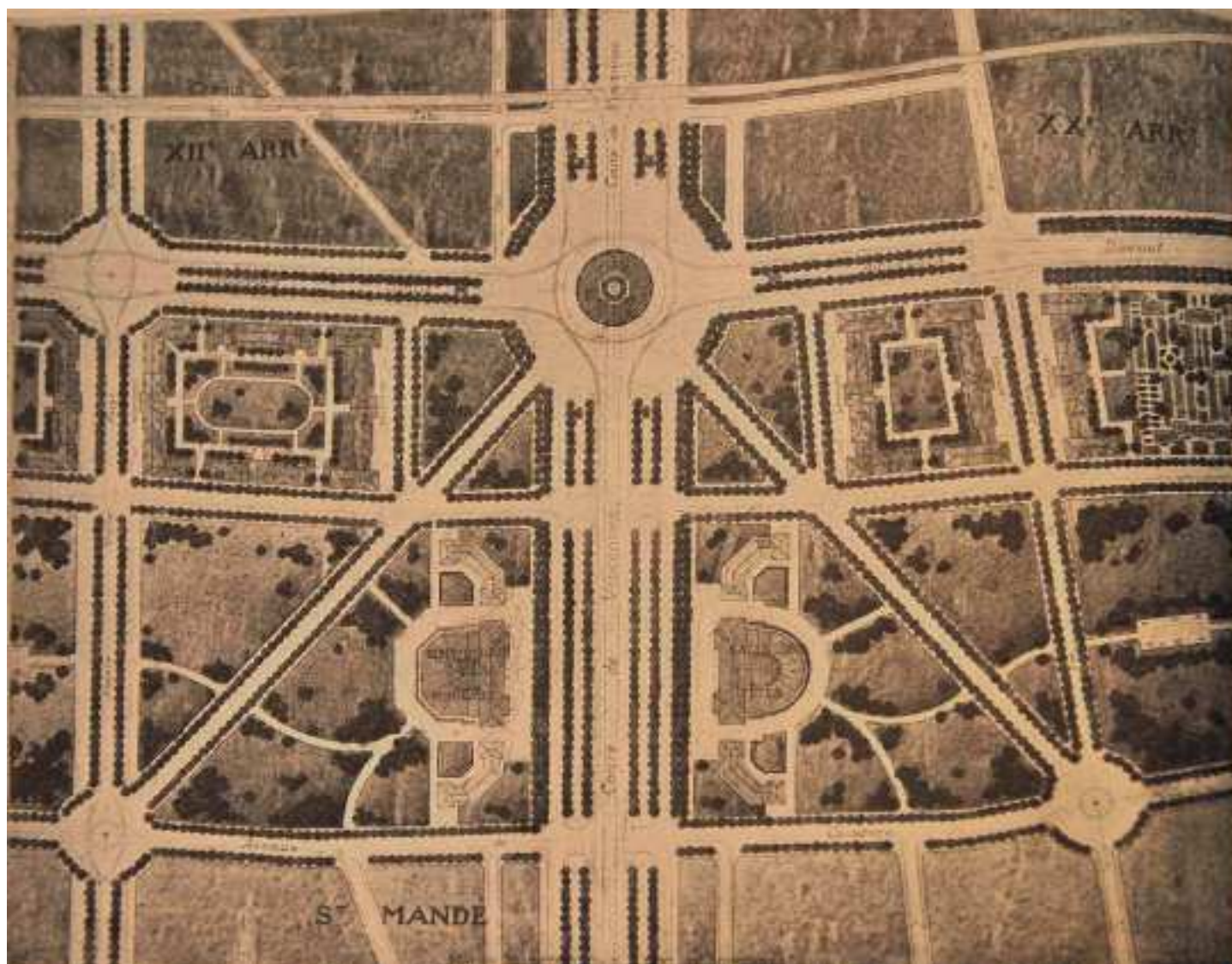


Figure 4: Proposition d'aménagement de la Porte de Vincennes, Jacques Gréber, « The New Plans for Paris by Jacques Gréber », The Architectural Record, n° 268, janvier 1921.

parisien répondraient aux habitations ouvrières et aux équipements sociaux de l'est. Si les abords du bois de Vincennes devaient être lotis d'hôtels particuliers de demi-luxe, à l'est de la capitale, ils auraient été les seules enclaves réservées à une population aisée. Plus encore, les esquisses pour l'aménagement des portes Maillot et de Vincennes reprennent celles établies par la Commission d'extension et actent le même souci d'équité tout en restant distinctes. La porte Maillot donne encore lieu à la même surenchère monumentale, quand la porte de Vincennes et ses jonctions avec les portes voisines répondent à des nécessités fonctionnelles et utilitaires. Présentées, comme de nombreux concurrents, dans les Sections I et III, les idées de Jacques Gréber pour le plan général d'aménagement de la région parisienne ont été rejetées par le jury. Seule la création d'un équi-

pement sportif dans chaque arrondissement fut remarquée et retenue par l'Administration qui l'appliquera après la Seconde Guerre.

L'urbaniste dit avoir fait « non pas de l'urbanisme théorique, mais de l'urbanisme opportuniste, le seul réalisable »¹⁴. Cette phrase retint tout particulièrement l'attention du jury. Si l'idée de poursuivre la dichotomie sociale du territoire parisien peut aujourd'hui choquer, elle reçut l'assentiment du jury. Jugée « ingénieuse », « bonne pour l'assainissement et l'esthétique » et « financièrement des plus acceptables »¹⁵, elle fut reprise en 1924 lorsque la Direction de l'extension dressa le plan de lotissement des anciennes fortifications et de la zone militaire. La vente de terrains au fort potentiel économique, terrains de prestige situés aux abords immédiats des bois de la capitale, devait financer les logements subventionnés de l'est ; principe partiellement remis en cause une fois constaté le manque d'engouement des investisseurs. Alors que Jacques Gréber avait proposé la construction de maisons ouvrières sur le modèle des cités-jardins, ne réservant aux constructions de plus grande hauteur que les abords des principales portes, dans la pratique, la densité des lotissements fut rendue nécessaire à mesure que la crise du logement et des matériaux remirent en question l'équilibre financier des opérations.

L'Est, une direction privilégiée par les oubliés

Comme s'en félicita le jury, d'autres concurrents choisirent un tout autre parti. Certains voulurent saisir l'opportunité qu'offrait la seconde extension de la capitale pour mettre à profit ses atouts économiques et corriger ses lacunes monumentales. Ils entendaient influencer fortement sur l'évolution du Grand Paris, plaidant pour un urbanisme progressiste, car l'évolution naturelle des villes ne pouvait justifier les injustices.

Inspirées par le contexte de l'immédiat Après-guerre, deux propositions ont opéré une synecdoque entre un Est parisien défavorisé et les régions orientales de l'hexagone dévastées par la guerre. Toutes deux plaidaient pour l'édification, à la porte de Vincennes, d'un monument et d'une avenue dédiés aux Poilus et à la Victoire pour mieux répondre à l'Arc de Triomphe de l'Étoile et amorcer la reconquête monumentale de l'Est parisien. Il est très difficile d'identifier les candidats non récompensés et dont les projets n'ont pas été acquis par la Ville ; d'une part parce qu'ils ont été marginalisés par un jury obnubilé par l'ouest ou le centre et,

14 AD75, TRI BRIAND 247 « Paris-Sport, Section I ».

15 *Ibidem*.

d'autre part, parce que les archives du jury ont été constituées avant que ne soit levé l'anonymat des concurrents.

L'une d'elles, figurant sur la liste des projets acquis pour documentation, a été soumise par deux architectes, Victor Lesage et Charles Miltgen, accompagnés du statuaire Jean Boucher¹⁶ et a été présentée sous la devise *Gloria Victoribus !*, Gloire aux vainqueurs ! Charles Miltgen (1875-1959)¹⁷ était un architecte parisien diplômé de l'École des beaux-arts en 1901¹⁸. Victor Lesage (1873-1953)¹⁹, né à Rennes et décédé à Dinard, partageait ses origines bretonnes avec le statuaire Jean Boucher (1870-1939)²⁰. Après leur collaboration au concours d'extension, dans les années 1920, les trois hommes ont loti la station balnéaire de Dinard²¹.

Consacrant exclusivement son étude aux arrondissements de l'Est parisien, l'équipe proposa dans la Section IV un programme en plusieurs points : la réalisation d'une partie de la ceinture verte entre la porte de Montreuil et la commune de Charenton-le-Pont, comprenant jardins, équipements sportifs, habitations à bon marché et à loyers modérés ; l'extension de la gare d'Austerlitz et la création, à Bercy et à Ivry, de part et d'autre de la Seine, de deux gares d'eau avec système de docks et d'entrepôts pour constituer un véritable pôle commercial ; la rénovation et la modernisation des entrepôts à vins de Bercy ; la transformation du cours de Vincennes en avenue des Poilus, reliant la place de la Nation à la porte de Vincennes, rebaptisée place de France et ornée d'un Arc de Triomphe aux proportions titanesques²².

16 « Le programme et le résultat du concours pour le plan d'aménagement et d'extension de Paris », *La Vie urbaine*, année 1920, p. 110 et « Ville de Paris. Plan d'extension. Acquisition de projets classés au concours », *L'Architecture. Revue bimensuelle publiée par la Société central des architectes*, n° 14, 15 juillet 1920, p. 167.

17 AD75, V4E 2618, Acte de naissance de Charles Miltgen, Paris, II^e arrondissement, 28 février 1875.

18 David de Penanrun, Roux et Delaire, *Les élèves architectes de l'École des beaux-arts 1793-1907*, Paris, Librairie de la Construction moderne, réédition 1907, p. 347.

19 « Archives départementales d'Ille-et-Villaine. Victor et Robert Lesage, architectes bretons à Paris », *Colonnes*, n° 13, avril 1999, p. 3 ; et « Chronique des archives du Grand Ouest », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 106, n° 3, 1999, p. 129-157. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Fonds Victor et Robert Lesage, 96J. Voir Simon Texier et Pauline Rossi, *Les Lesage : un siècle d'architecture et d'aménagement. De Paris au Grand Paris*, Paris, La Découverte, 2015.

20 Né à Cesson-Sévigné, ville de la banlieue rennaise, Jean Boucher a été récemment remis à l'honneur par sa commune natale. Un certain nombre de renseignements sont disponibles sur un site internet, musée virtuel du statuaire, URL : www.jean-boucher.org.

21 Véronique Orain, « Notice de l'inventaire général du patrimoine culturel. Recensement du patrimoine balnéaire (côte d'Émeraude). Bretagne, Ille-et-Vilaine, Dinard, Station de villégiature balnéaire de la Vicomté », [Consultée en ligne le 5 mars 2012], URL : www.patrimoine.region-bretagne.fr.

22 AD75, TRI BRIAND 226, « *Gloria Victoribus !* ».

La mise en valeur des atouts économiques du XII^e arrondissement aurait ainsi été complétée par celle de son principal atout monumental, le cours de Vincennes, seule voie de l'Est parisien comparable dans son tracé et ses proportions aux Champs-Élysées. Non primée mais acquise, la proposition ne retint pas réellement l'attention du jury. La cacophonie des idées suscitées par la Section IV a noyé le projet dans un océan de propositions qui suivirent les recommandations de la commission pour créer une voie triomphale à l'ouest.

La deuxième proposition qui mit l'Est parisien au cœur de son projet a été présentée sous une devise restée énigmatique « OAT ». Les premières considérations du jury à son sujet sont sans équivoque :

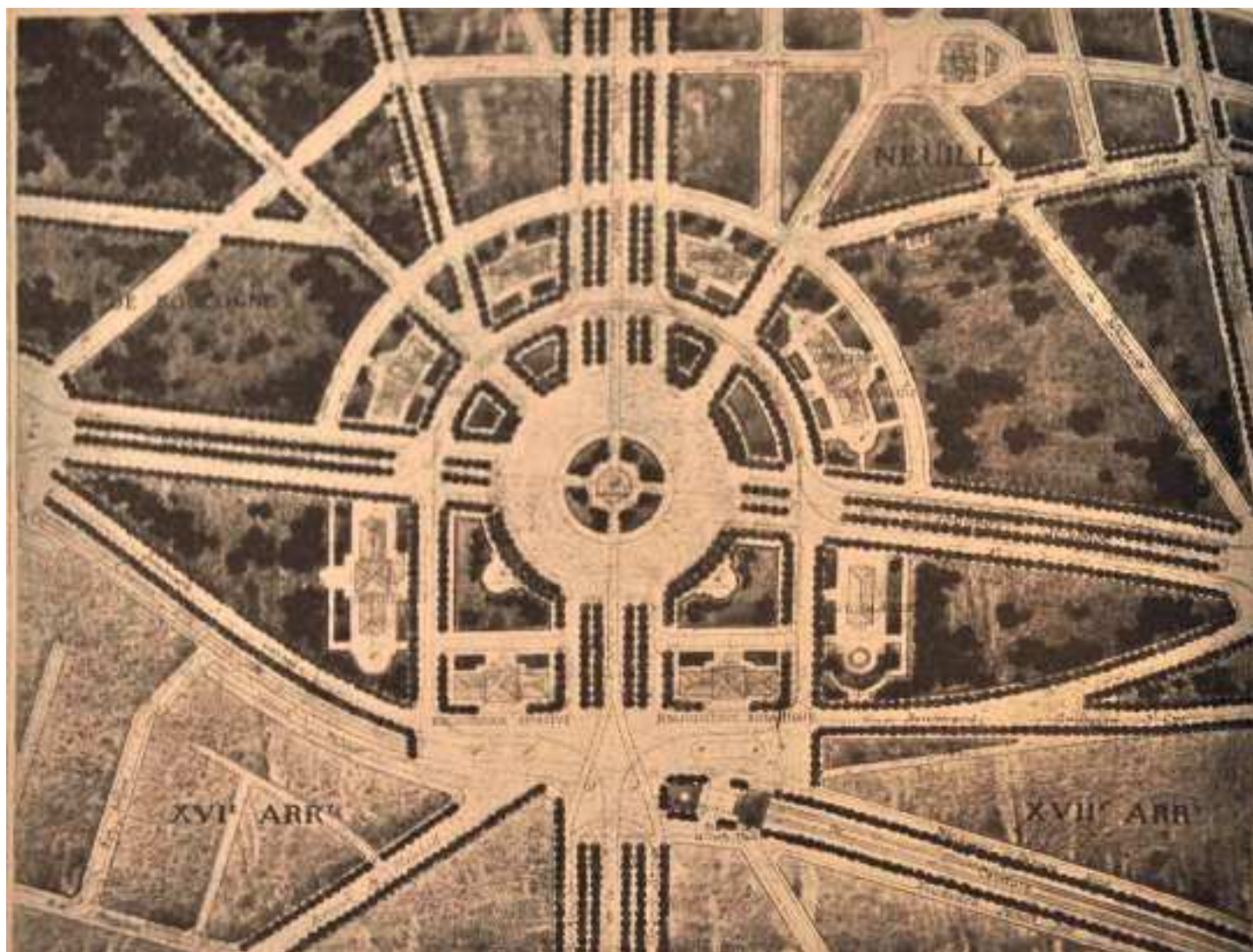


Figure 5 : Lesage, Miltgen et Boucher, *Arc de la Gloire*, AD75, D 9 K 3 98.

« Pour des raisons d'ordre historique et esthétique, l'auteur ne propose pas d'étendre Paris vers l'Ouest de manière à maintenir dans l'isolement Versailles et Saint-Germain. Des considérations économiques l'amènent [...] à prévoir cette extension dans la région Est où le prix des terrains est beaucoup moins élevé que dans l'Ouest où des communes plus importantes constituent déjà des "Noyaux de cristallisation". »²³

Bien que tout à fait isolée, l'idée semble pertinente. En effet, si depuis la fin du XIX^e siècle, l'extension de la ville était pensée en direction de l'ouest par une majorité d'intellectuels, de professionnels et autres décideurs, n'allait-elle pas donner lieu à une spéculation comparable à celle qui sévit lors du lotissement de la Petite Banlieue ? Pour ce candidat, l'économie du projet plaidait pour une région moins appréciée des spéculateurs.

En fait d'une simple extension de la capitale en direction de l'est, l'énigmatique personnage proposait un vaste programme comprenant l'aménagement des fortifications et de la zone avec une volonté ouverte de densité de population étrangère aux autres participants. Le plan général qu'il présenta dans la Section I illustre l'urbanisation progressive de l'agglomération parisienne jusqu'aux limites des départements voisins. Le lotissement des fortifications et de la zone révèle aussi cette quête de densité. Précédées des boulevards extérieurs qui devaient être conservés mais alignés, deux doubles rangées d'immeubles auraient accueilli 300 000 habitants sur les fortifications et sur la zone, du côté de la banlieue. Les deux groupes de bâtiments formant ceinture devaient être séparés par un second boulevard planté de 30 mètres de large, préfiguration encore très haussmannienne du boulevard périphérique envisagé par de nombreux candidats. Les espaces verts et les terrains de sport préconisés par la Commission d'extension ne trouvaient place qu'au-delà de la seconde rangée d'immeubles, sur une largeur de 200 mètres.

Le candidat proposa aussi la réalisation d'une voie monumentale depuis la place de la Nation qui, partant en ligne strictement droite et suivant un cours de Vincennes, entièrement reconstruit à l'alignement et à grand renfort de servitudes architecturales, devait aboutir à la ville de Meaux. La voie monumentale devant s'appuyer sur « les sites et ouvrages d'art de la région », le château de Vincennes aurait été une première étape conduisant aux environs forestiers de Fontenay-sous-Bois embellis par la construction « d'un arc de triomphe immense » puis, au fort de Chelles, où seraient édifiés une « nécropole pour les héros de la guerre » et un

23 AD75, TRI BRIAND 226, « OAT ».

« monument allégorique de la Réconciliation humaine, de proportions colossales »²⁴. En amont de la composition, le concurrent choisit de rénover radicalement le faubourg Saint-Antoine et son artère principale, rue faubourienne jugée inadaptée au tracé d'une voie monumentale. L'élargissement de la rue de la Roquette, le percement de la rue de Charonne, le redressement de la rue du Faubourg-Saint-Antoine et de la rue de Charenton dans l'axe de la colonne de Juillet, le dégagement de l'Hôpital des Quinze-Vingt, la mise en tunnel du chemin de fer de Vincennes et la disparition de la Caserne de Reuilly transformée en un « Marché du Meuble et des Arts décoratifs » furent ainsi envisagés.

Le projet n'a pas été primé ou acquis car le candidat rendit certains documents après les délais imposés. Enfin, au-delà de la cohérence des grands axes du projet, le jury jugea très sévèrement certaines propositions éparses et farfelues comme, par exemples, le raccordement des chemins de fer par un réseau souterrain ayant pour terminus les sous-sols du Palais Royal ou encore, l'ouverture d'un canal entre Choisy-le-Roi et Trouville pour préserver Paris des inondations et favoriser le transport des marchandises.

Ces propositions se situent entre deux urbanismes et sont encore fortement imprégnées de l'héritage du siècle passé, malgré une volonté bien réelle d'inscrire les projets dans une logique de modernisation. À la lumière des grands projets lauréats et de propositions oubliées qui mettaient en avant les flancs est de la capitale, il est possible de formuler quelques conclusions ou interrogations nouvelles sur cette première grande consultation internationale. Ne pouvons-nous considérer que celle-ci ait été l'occasion de certains excès ? La consultation n'a-t-elle pas été trop orientée par la Commission d'extension qui fit sienne la loi naturelle de la poussée vers l'ouest ? Au regard du nombre de participants, le concours n'a-t-il pas été trop ambitieux ? Si cet excès a été motivé par l'idée d'une consultation ouverte au plus grand nombre afin de ne pas exclure les fonctionnaires et autres techniciens, il a conduit à noyer les projets dans un océan de propositions.

De la même façon, l'ampleur du territoire soumis à l'étude semble, elle aussi, trop ambitieuse. À ce sujet, le manque de clarté des plans rendus par l'équipe lauréate de la Section I est tout à fait révélateur. Ainsi, la question la plus urgente, l'aménagement des fortifications et de la zone, perdit la priorité qui aurait dû lui être donnée. Enfin, le concours d'extension n'a-t-il pas eu lieu trop précocement, à la veille des bouleverse-

²⁴ *Ibidem*.

ments sociologiques des années folles et, surtout, du développement considérable de la circulation automobile? Trop tôt en effet car, au regard des projets formulés pour l'Est parisien, la Grande Guerre était encore très présente dans les esprits, préoccupés par la commémoration des horreurs de la guerre et des joies de la victoire.

L'Est parisien entre espoirs et désillusions

L'avènement d'un programme pour l'Est parisien

Le manque de considération accordé par le jury aux propositions pro-est ne doit pas laisser présumer de leur importance. En effet, si l'on interroge la genèse des projets, leur portée prend une toute autre dimension. Leurs points forts doivent être remis dans un contexte qui révèle des enjeux politiques fondamentaux. En 1918, les conseillers municipaux des 4^e et 12^e arrondissements, Georges Lemarchand et Joseph Petitjean, proposèrent de créer les deux gares d'eau de Bercy et d'Ivry²⁵ et de rebaptiser l'une des voies de la capitale « Avenue des Poilus », précisant que celle-ci serait choisie dans les arrondissements de l'Est²⁶. Cette dernière idée a été reprise par Louis Dausset, figure importante du Conseil municipal qui entendit édifier ledit monument à la gloire des Poilus sur l'axe monumental reliant les Tuileries à l'Étoile²⁷. L'idée faisait donc consensus, mais le choix de l'emplacement suscita des oppositions. Constatant le nombre élevé de propositions similaires, le Conseil municipal institua une commission spéciale chargée de les regrouper pour mieux les départager. Cette dernière rendit un rapport en janvier 1919²⁸ et, à cette occasion, les partisans de l'Est parisien trouvèrent un soutien de choix en la

25 AD75, D9K3 97, « Proposition ayant pour objet d'affecter à des gares d'eau les parties des fossés des fortifications situées à l'amont de Paris : 1° à la porte de la Gare (entre le quai d'Ivry et le chemin de fer d'Orléans) ; 2° à la porte de Bercy (entre le quai de Bercy-Charenton et le chemin de fer de Lyon) ; 3° à relier respectivement ces deux gares d'eau au chemin de fer d'Orléans et au chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée. Déposée par M. Georges Lemarchand, conseiller municipal », *Rapports et documents présentés, op. cit.*, année 1918, 19 décembre.

26 AD75, D9K3 97, « Proposition ayant pour objet de donner le nom d'« avenue des Poilus » à l'une des voies principales de Paris présentée par MM. PETITJEAN et Georges LEMARCHAND », *Rapports et documents, op. cit.*, 11 novembre 1918.

27 AD75, D9K3 97, « Proposition relative à l'érection par la Ville de Paris d'un monument au « Poilu » déposée par Louis DAUSSET, conseiller municipal », *Rapports et documents, op. cit.*, année 1918, 18 novembre 1918.

28 AD75, D9K3 98, « Rapport au nom de la 4^e Commission, relatif aux diverses propositions de glorification de la Victoire, Présenté par M. Lampué, conseiller municipal », *Rapports et documents, op. cit.*, année 1919, [s.d.].

personne d'Émile Brisson, maire de Nogent-sur-Marne depuis 1907, date à laquelle il fonda la Ligue de Défense des Intérêts de l'Est de Paris avant de devenir conseiller général de la Seine en 1912. Le rapport remis par la commission en charge des commémorations de la guerre livre *in extenso* le plaidoyer déposé au Conseil général de la Seine par Émile Brisson dès décembre 1918 :

« En effet, c'est de l'Est que sont venues l'agression brutale et l'invasion menaçante. C'est vers l'Est que, pendant quarante-sept années, sont allées nos patriotiques espérances et nos pensées de revanche pour le retour à la Mère-Patrie des provinces martyres, l'Alsace et la Lorraine. C'est à l'Est, sur les bords de la Marne que deux fois, en 1914 et en 1918, l'héroïsme des soldats de l'Entente a arrêté la ruée de l'ennemi. [...] C'est, par conséquent, vers l'Est, vers la ligne bleue des Vosges, vers l'Alsace et la Lorraine, libérées du joug allemand, que doit être dirigé le regard du Poilu vainqueur. »²⁹

C'est donc bien la question des commémorations qui participa au réveil politique d'un grand Est parisien fédéré depuis ses banlieues les plus cossues.

En effet, c'est au prix d'une lutte politique acharnée qu'en 1907, le radical socialiste Émile Brisson réussit à organiser une première Exposition Coloniale au bois de Vincennes, à Nogent, donnant naissance au Jardin colonial et à la Ligue de Défense des Intérêts de l'Est pour défendre sa région qu'il jugeait, au même titre que certains de ses homologues, trop souvent délaissée par les grands investissements. Quelque peu moribonde après le succès de 1907, la Ligue trouva un second souffle en 1919 pour que les défilés et monuments commémoratifs viennent à l'Est et ainsi mettre en valeur des atouts économiques et esthétiques d'une région dont les richesses et le fort potentiel devaient être mis à profit.

Il est possible d'aller plus loin dans la contextualisation des projets pro-est présentés au concours d'extension. En effet, l'énigmatique participant caché derrière la devise « OAT » doit, lui aussi, être rattaché à ce contexte. Le 6 avril 1919, avant même que ne soit jugé le concours d'extension et quelques mois seulement après la présentation du rapport rendu par la commission en charge des commémorations, l'ingénieur civil Louis Lataste publia un article pour créer une voie monumentale et construire un monument à la gloire du Poilu à la porte de Vincennes :

²⁹ *Ibidem.*

« Oui, [...] je propose d'ouvrir une avenue monumentale de quarante-cinq kilomètres de long et de deux cents mètres de large au moins qui prendra naissance à la Place de la Nation pour aboutir à Meaux. »³⁰

Entre les mois d'avril et de juillet 1919, Louis Lataste développa son idée et revendiqua sa paternité par une série de six articles. En mai 1919, il créa avec le soutien de *La Gazette de l'Est*, le Syndicat d'initiative de l'Est de Paris et de la Banlieue-Est³¹ et se fit ainsi porte-parole de la région pour revendiquer d'autres projets. Le premier d'entre eux réussit à susciter un consensus entre les deux groupes de défense de la région : alors que l'entrée des vainqueurs eut lieu aux Champs-Élysées et malgré l'intervention de Marcel Poëte pour que les défilés traversent la capitale d'est en ouest³², alors que l'édification d'un monument commémoratif fut abandonnée, après avoir lutté contre des idées reçues et autres préjugés tel que l'argument d'éloignement, la ligue et le syndicat obtinrent, en novembre 1920, la création des Musée et Bibliothèque de la Grande Guerre au Château de Vincennes. Partiellement libérée de son affectation militaire, l'ancienne demeure royale ouvrit ses portes au public.

Mais une autre bataille déchira les partisans de la ligue et ceux du syndicat d'initiative : celle engagée pour la construction d'un Palais des Expositions que la Commission d'extension avait suggéré d'implanter sur les fortifications et la zone. Lors du concours d'extension, l'équipe de Léon Jaussely et de nombreux concurrents choisirent de l'implanter à l'ouest, comme aboutissement de la voie triomphale dirigée vers Saint-Germain. Louis Lataste choisit de défendre les abords de sa voie monumentale et mena dès lors une véritable campagne de presse. Persuadé que l'immobilisme des élus avait écarté les confins de l'Est parisien de l'ensemble des grands projets de prestige, Lataste leur posa clairement la question par presse interposée : « Qu'avez-vous fait de vos mandats ? »³³, marquant les prémices de la crise politique qui sévit dans l'Entre-deux-Guerres. Le deux organes de défense de la région Est ne parvinrent pas à s'entendre. C'est

30 *Ibidem*.

31 « Syndicat d'initiative de l'Est de Paris et de la Banlieue-Est (Association enregistrée à la Préfecture de Police le 9 mai 1919, sous le n° 158.308, publiée au *Journal officiel* du 11 mai 1919 et affiliée à la Fédération Régionale et Nationale des Syndicats d'initiative et au Touring-Club de France », *La Gazette de l'Est*, 18 mai 1919, p. 1.

32 « Communication de M. Marcel Poëte sur l'itinéraire du retour des troupes et le Vieux Paris. – Adoption d'un vœu », *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris*, séance du 12 avril 1919, p. 80.

33 Louis Lazare, « Qu'avez-vous fait de vos mandats ? », *La Gazette de l'Est*, 31 août 1919, p. 1.

presque naturellement que la campagne de presse engagée en 1919 se transforma en campagne politique en 1920. La Ligue prit alors le dessus sur le syndicat d'initiative, Émile Brisson fut reconduit à son poste au Conseil général, quand Louis Lataste disparut de la presse locale puis, de la vie politique.

Ainsi, les projets isolés présentés au concours d'extension de Paris eurent un retentissement particulier à l'échelle locale mais ne purent s'imposer auprès des instances municipales et préfectorales.

Naissance d'un urbanisme progressiste de reconquête

L'Exposition Coloniale organisée en 1931 à la Porte Dorée est la conséquence indirecte des controverses soulevées lors du concours d'extension. Les débats firent renaître une Ligue de Défense et c'est elle qui défendit la région Est et le Bois de Vincennes pour l'organisation de cette grande manifestation internationale. Dans les années 1920, les instances de défense nées ou ressuscitées à la faveur du concours d'extension, firent de cet enjeu une cause commune et mirent en avant les charmes du Bois de Vincennes pour revendiquer la tenue d'un événement au grand potentiel économique. Lors de ce coup de projecteur sans précédent, l'Est parisien trouva un nouveau défenseur des plus charismatiques : le maréchal Lyautey qui, entouré des architectes et urbanistes officiant à ses côtés dans les colonies, attira l'attention des professionnels et du public sur cette région défavorisée. Certaines de ses déclarations résonnèrent longtemps dans l'imaginaire des Parisiens :

« À voir, entre la place de la Nation, la Seine et le lieu où nous sommes, ces avenues qui s'arrêtent court, ce défaut évident de voies larges directes et prolongées semblables à celles qui rayonnent autour de l'Arc de triomphe, il saute aux yeux qu'il est temps, grand temps, de procéder à ce que je me permettrai d'appeler, [...] la "Haussmannisation" de cette zone Est de Paris. »³⁴

Après l'édification d'un ensemble monumental en lieu et place de la porte dorée du Bois de Vincennes, percée à la faveur du prolongement forestier de l'avenue Daumesnil en 1854, et après le rejet de diverses demandes visant à sa préservation, l'aménagement fut confié à Louis

³⁴ « Conseil municipal de Paris. Pose de la première pierre du Musée permanent des Colonies à l'occasion de l'Exposition internationale de 1931. Discours de M. le Maréchal Lyautey », *Supplément au Bulletin municipal officiel du vendredi 30 novembre 1928*, p. 4550-4551.

Madeline, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, qui atténua l'extrême densité des opérations de logement lancées dès 1931 sur cette portion de la ceinture. Mais, contrairement à ce qu'avaient préconisé la Commission d'extension et Jacques Gréber, les terrains de prestige situés aux abords du Bois de Vincennes ne furent pas vendus pour être lotis d'immeubles d'habitation de prestige. La crise du logement et la reconstruction des îlots insalubres se faisant toujours plus pressantes, sur les marges de l'Est parisien et aux abords du Bois de Vincennes, habitations à bon marché (HBM) et immeubles à loyers modérés (ILM) répondirent aux hôtels particuliers édifiés le long du Bois de Boulogne.

En 1937, Le Corbusier voulut suivre les traces du maréchal Lyautey. Il poursuivit le diagnostic du déséquilibre en mettant en cause, non plus les carences monumentales de ce territoire, mais son architecture domestique. Alors que le Front Populaire tendait à définir le logement comme une cause de justice sociale, cherchant une région favorable au lancement d'une vaste entreprise de reconquête et de modernisation, l'architecte fit le choix de l'Est parisien « Parce que l'Est parisien est inextricable, misérable, mal bâti »³⁵. Dès lors, défini à la fin du XIX^e siècle comme un ensemble de territoires marginaux défavorisés par les politiques urbaines de la première extension, défendu en ces termes dans les années 1920 à la faveur de la seconde, l'Est parisien fut lié à la naissance du Grand Paris.

35 Le Corbusier, *Les plans Le Corbusier de Paris 1956-1922*, Paris, Éditions de Minuit, 1956.